

Zeitschrift: Mitteilungen der Schweizerischen Gesellschaft für Gartenkultur =
Bulletin de la Société Suisse des Arts du Jardin

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Gartenkultur

Band: 18 (2000)

Heft: 3

Artikel: Exposer le cimetière

Autor: Frey, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exposer le cimetière*

Le cimetière du Bois-de-Vaux à Lausanne : un concours pour une réalisation exemplaire.

Le cimetière du Bois-de-Vaux à Lausanne a été ouvert aux inhumations en septembre 1924; la réalisation de ses principales parties, entre 1921 et 1924 a été précédée d'un concours gagné par l'architecte lausannois Alphonse Laverrière. Il convient pour notre propos de se souvenir de trois arguments:

Le premier:

Le jury du concours était composé en majorité d'architectes; y participait également le jardinier paysagiste Henri Correvon, partisan résolu du cimetière-jardin dans lequel «le temps et la bonne nature transformaient les corps des défunts en verdure et en fleurs» et dont l'influence fut considérable. Le choix de ce jury s'est porté sur un projet de compromis qui articulait habilement les caractéristiques dominantes de jardin architecturé de type baroque, structuré par le plan rigoureux de l'ensemble, avec une zone périphérique, ceinture verte satisfaisant aux exigences formulées par Correvon. De cette double origine, le Bois-de-Vaux tire ses qualités particulières de rigueur austère réglée par le tracé des avenues et des éléments architecturés, ceinte de l'extrême artifice d'une nature reconstituée, dite partie «sylvestre».

Le deuxième:

Le concours pour le cimetière du Bois-de-Vaux se déroule dans une période très fortement marquée par les tentatives de réforme des arts décoratifs tendant à «faire pénétrer l'art dans la vie, relever le goût du public et développer les indus-

tries d'art». Le cimetière et l'art funéraire n'échappent pas à ce mouvement de réforme et deviennent objet d'exposition. Dès son ouverture, le Bois-de-Vaux est ainsi placé dans la convergence des regards qui se portent sur cette réalisation pour sa valeur d'exemple. L'encadrement administratif et juridique restrictif a permis le maintien d'une esthétique réglée des cimetières publics et laïcs urbains au XXe siècle, créant l'environnement visuel d'une éthique hors de la foi.

Le troisième:

En Europe, en 1919, le débat sur le cimetière militaire et le processus d'urbanisation stimulent la nécessaire réforme esthétique en même temps que la recherche de solutions rationnelles. Simultanément, les premières failles dans l'hégémonie des idéologies dominantes, liées à l'urbanisation, provoquent un relâchement en même temps qu'une forte individualisation des pratiques thanot-funéraires: l'espace de la mort perd tendanciellement de son sens collectif.

Le cimetière du Bois-de-Vaux est un grand cimetière urbain au sens de l'urbanisme du XIXe siècle, il est un cimetière laïc, dont l'unité et l'esthétique sont maîtrisées par un règlement très contraignant. Il réalise le droit de chacun à une sépulture gratuite sur le domaine public.

En raison du développement très lent de la crémation, il a été exploité pendant presque tout le vingtième siècle au maximum de ses capacités. Paradoxalement, cette utilisation intensive correspondant aux besoins de la ville, a contribué à une préservation satisfaisante de l'ensemble jusqu'au début des années 1980.

Le cimetière exposé

Si en 1985 on pouvait encore admettre, qu'à l'exception des bâtiments de service, l'ensemble du cimetière jouissait d'un état de conservation convenable et qu'aucune menace directe ne planait sur son intégrité, la situation s'est clairement dégradée ces dernières années. Les efforts conscients et raisonnés déployés pour assurer un renouvellement de l'entretien et des plantations dans un esprit respectueux de la qualité de l'ensemble, notamment la réalisation d'une cartographie historique de l'évolution des plantations du cimetière fondée sur une analyse des archives et des sources iconographiques, n'ont pas réussi à enrayer la tendance générale. Les prétendues «mesures d'économie» et de «rationalisation», la mécanisation des processus d'entretien, la perte de sens et de dignité des pratiques thanato-funéraires, la frivolité hédoniste devenue idéologie dominante du «grand public» ont modelé imperceptiblement le climat et finissent par influencer sur les décisions, à percoler insidieusement le paysage du cimetière.

Les effets cumulés de cette évolution sont ravageurs, même si les signes isolés sont infimes. Aujourd'hui l'image de ce jardin s'est dégradée au point que des choses intolérables sont jugées normales. Deux exemples: on fait pousser des légumes au Bois-de-Vaux alors qu'il avait été épargné par les plantations de guerre du «plan Wahlen»! On y circule en automobile, sans restriction et en tous sens.

En résumé, l'amer constat: la valeur spirituelle de ce parc, dont la vocation est celle d'un lieu de recueillement, d'espace dévolu à la gravité, à la réflexion que commande la «paix des morts», est évanouie au point qu'on a pu s'aviser d'en faire un lieu d'exposition au beau prétexte «de la faire connaître»!

Exposer au cimetière

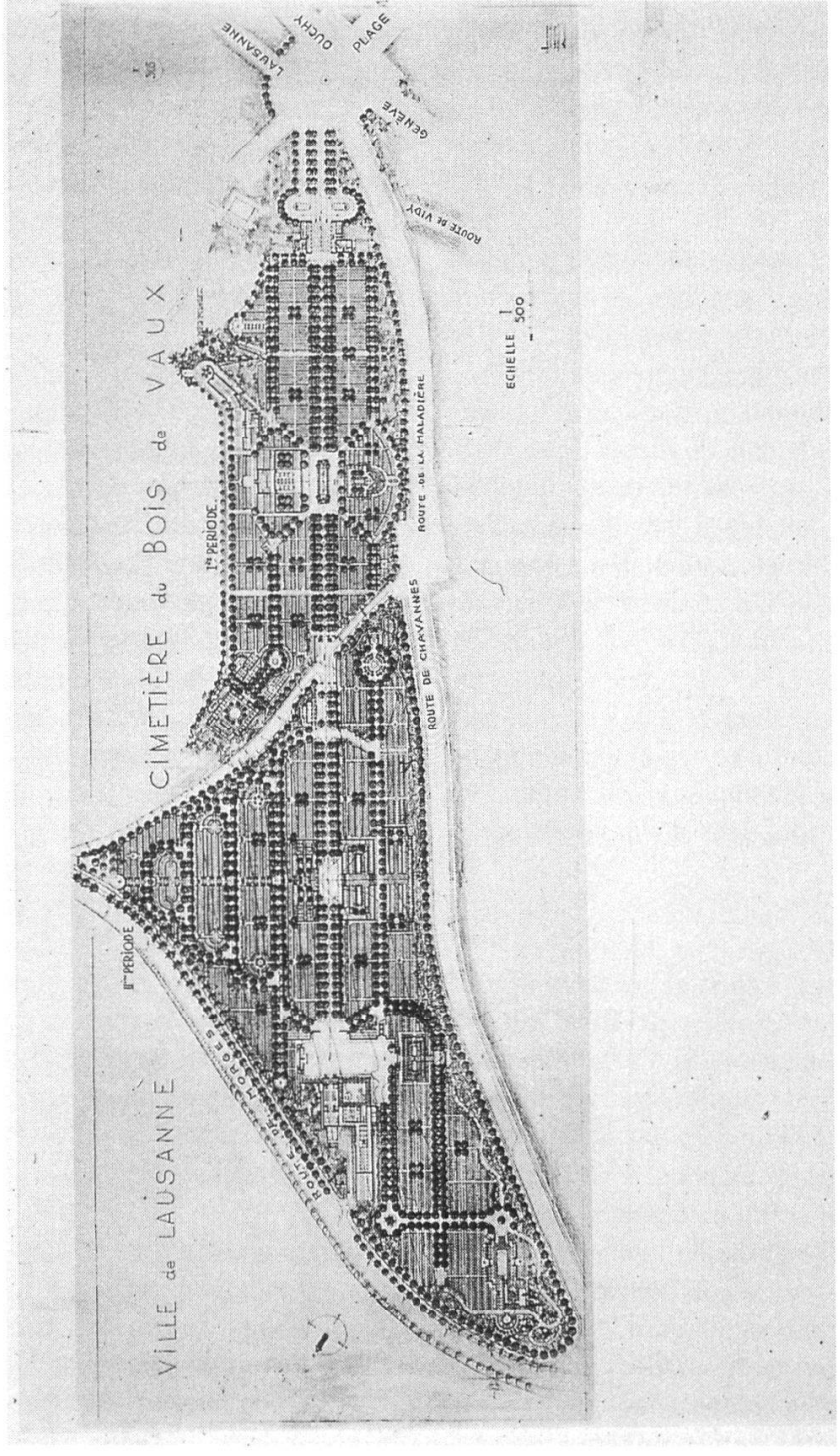
La question que nous nous posons avec inquiétude est: quel regard nos contemporains portent-ils sur le cimetière, quel regard en particulier les autorités de Ville de Lausanne et les responsables de ses espaces verts portent-ils sur le remarquable cimetière du Bois-de-Vaux? Est-il pour eux une préoccupation de politique urbaine, c'est-à-dire, morale et civique? ou s'agit-il d'un problème à régler, au milieu de tant d'autres?

La manifestation «Lausanne Jardins 2000», organisée dans divers points de la ville a investi le cimetière du Bois-de-Vaux. Ce faisant, elle a mis en évidence de manière dramatique toute une série de modifications dans l'usage des lieux, dans leur entretien, dans leur plantation. L'existence d'espaces libres, de friches en attente d'affectation, ouvre soudain la porte à une inquiétante insécurité dans les réponses à apporter. L'intégration du Bois-de-Vaux à une exposition place une emphase redoutable sur les contradictions qui se manifestent dans la gestion des décisions à prendre.

Six questions pour six installations

«Hermès et Angélique»:

Engrais verts, semis de fleurs annuelles, courges ou *ray grass*, les solutions sont nombreuses pour régler végétalement la jachère. Dans chaque quadrilatère de prairie, *angelica archangelica* interroge l'espace libre avant l'installation éventuelle de nouvelles surfaces pour les inhumations. La fauche raisonnée des zones marginales proposait une lecture pertinente de ce fragment de jardin. Le rythme saisonnier: croissance, maturité interrogeait le temps en plus de l'espace, la métaphore tautologique des accumulations d'argiles était-elle vraiment nécessaire? Appliqué à l'entier d'un



Bois-de-Vaux, projet définitif de
Alphonse Laverrière

secteur désaffecté, ce jardin a le mérite de proposer des solutions de plantation et d'entretien provisoires. Dans leur expression, elle n'entrent en conflit ni avec la structure architecturée de l'ensemble, ni avec les complexes combinaisons végétales permanentes.

«Pré-aux-moutons»:

Dans la tradition occidentale moderne, le cimetière est un espace clos. L'enceinte est la première priorité de son établissement depuis le XVIII^e siècle. Les préoccupations d'hygiène en ont éloigné son public d'habitants et d'usagers; les animaux en ont été bannis. Pas de chiens – les chats domestiques ou marrons ont un rayon d'action incontrôlable – pas de bétail qui divague. Les ovins broutent, les ovins crottent. Dans leur silage, quelques oiseaux s'accrochent à la chaîne alimentaire. En fait de questions, on se perd en conjectures: le damier de barrières «chabouri» doit-il interroger la géométrie du secteur? Les moutons sont-ils appelés à se substituer aux équipes d'entretien? Leur viande est-elle destinée à la consommation? Le cimetière a-t-il vocation de pâturage?

«Le champ de repos»:

Les volées d'escaliers, bancs, murs de soutènement ou columbarium du Bois-de-Vaux ont été traités dans un béton lavé au décoffrage. Les chaperons des murs sont moulés en simili. Ces matériaux procurent à la lumière une multitude de surfaces d'accrochage, ils donnent à voir les gravillons. Leur granulométrie et leurs couleurs procurent une vision à l'origine du matériau. Au fil des ans les maçonneries du cimetière, – Laverrière a eu le loisir de l'observer entre 1919 et 1954 – ménagent des prises aux mousses et lichens qui les colonisent. Ce phénomène n'est pas fortuit. Tout créateur de jardin tient compte du temps long, tant pour les éléments fixes que pour les

plantations. Le cimetière du Bois-de-Vaux, combine admirablement les éléments architecturés et les éléments paysagers. Le traitement des maçonneries contribue précisément à l'intégration de l'ensemble, au point que l'on a observé que la réfection des maçonneries pouvait perturber la perception. Partant de l'idée que l'enduit apposé sur le bassin et son entourage est réversible, nous nous demandons si le blanc symbolise le néant, érigé en superfétation?

«La blanche envolée»:

L'installation sur le seul emplacement soumis au concours d'idées de «Lausanne Jardins 2000» – tous les autres jardins établis au cimetière dans ce cadre sont des commandes ou des initiatives directes – procède d'une intention visuelle cohérente supposée procurer à la section une lecture unitaire. Pourtant l'effet est désespérément utilitaire, étranger à la nature du cimetière. Il introduit en hauteur une instabilité visuelle que le projet de Laverrière avait précisément cherché à réduire. Par la taille des haies à une hauteur d'un mètre dix, par la limitation des pierres tombales, l'architecte avait tout mis en œuvre pour endiguer l'impact des éléments singuliers (croix, monuments etc.). Le règlement du cimetière assurait une application cohérente et constante de ces mesures. Peut-on concilier le respect des caractéristiques fondamentales du cimetière, affirmé de toutes parts, avec des entreprises visuelles ou esthétiques qui adoptent un parti en flagrante contradiction avec celles-ci?

«Présence de l'absence»:

Dans sa première partie (à l'est du chemin du Bois-de-Vaux), le cimetière bénéficie d'un horizon de bruit à peu près acceptable, alors que d'autres zones, en bordure de l'avenue à l'ouest, sont nettement plus bruyantes. Comme station ornithologique, le Bois-de-Vaux héberge d'importants



tants effectifs de nombreuses espèces d'oiseaux. Leur chant ravit nos oreilles... La mise en abyme du visiteur, appelé à se mirer dans l'encadrement de ce qui fut une tombe nécessitait-elle vraiment que l'on simulât, l'ultime état d'un secteur en instance de désaffectation? fallait-il échafauder si lourdement la mise au rebut de ces pierres pour paraphraser l'Ecclésiaste?

Épilogue

En exposant le cimetière à l'épreuve des installations paysagères de «Lausanne Jardins 2000», la porte s'est ouverte en grand à toutes les pressions centrifuges.

La leçon que nous tirons est simple: comme grand jardin urbain, comme chef-d'œuvre reconnu de l'art funéraire du XXe siècle, le Bois-de-Vaux d'Alphonse Laverrière est menacé par le bricolage qui s'insinue par la vacance d'un véritable projet. Les efforts d'entretien, remarquables en quantités et qualités intrinsèques sont impro-

pres à endiguer l'entropie négative qui s'est emparée de cet espace. Les installations proposées ont failli à la stimulation conceptuelle et à l'orientation prospective. Désormais, les efforts doivent concourir pour l'élaboration d'un projet architectural, paysager et mémoriel pour le cimetière du Bois-de-Vaux. Il s'agit d'un devoir civique.

Pierre Frey
Archives de la construction moderne
EPFL, CP 555
1001 Lausanne

* Ce texte est une version légèrement abrégée de l'article du même titre paru dans: Annemarie Bucher et Martine Jaquet (éd.). – Des floralies aux jardins d'art. Un siècle d'expositions de paysagisme en Suisse. – *Von der Blumenschau zum Künstlergarten. Schweizerische Gartenbau-Ausstellungen*. Lausanne: Archives de la construction moderne EPFL/DA, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2000, p. 43sqq.